



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Jeux Olympiques

Question écrite n° 63495

Texte de la question

M. Louis Mexandeu exprime à M. le Premier ministre son inquiétude de voir le Comité international olympique retenir prochainement pour l'organisation des Jeux de 2008 la candidature d'un pays qui ne respecterait ni les droits de l'homme ni les valeurs de l'olympisme. Or, parmi les pays qui ont été retenus pour l'ultime sélection figure la République populaire de Chine, impressionnante, certes, par sa taille et le chiffre de sa population mais dont le comportement à l'égard de ses concitoyens est en contradiction absolue avec l'humanisme et l'esprit de compétition pacifique qui ont présidé à la renaissance des jeux Olympiques à la fin du XIXe siècle grâce à l'action de Pierre de Coubertin. Il lui indique, en particulier, qu'au moment où un mouvement international se dessine en faveur de l'abolition de la peine de mort, cette même peine de mort est appliquée en Chine, pour des motifs très divers, de façon massive, cruelle et sans égards pour les droits de la personne. Il lui demande quel est son sentiment sur cette question. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Le Comité international olympique est un organe indépendant, dont la France n'a pas à commenter la décision d'attribuer l'organisation des jeux Olympiques de 2008 à la ville de Pékin. La France et ses partenaires européens, pour leur part, continueront d'appeler les autorités chinoises à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont fait état, dans les conclusions du Conseil affaires générales du 22 janvier 2001, de leur préoccupation et ont rendu publics les domaines précis dans lesquels l'Union attend des progrès concrets. L'abolition de la peine de mort fait partie de ces priorités. Cette question est régulièrement abordée au cours du dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme. L'Union demande dans un premier temps à la Chine de restreindre le champ d'application de la peine de mort et de décréter un moratoire sur les exécutions. Le séminaire d'experts qui a eu lieu dans le cadre de ce dialogue en mai dernier à Pékin a permis de discuter de façon approfondie et de présenter l'expérience européenne. Les préoccupations de la France face à l'augmentation du nombre des exécutions en Chine à l'occasion de l'actuelle campagne de répression de la criminalité ont été rappelées récemment aux autorités chinoises au niveau des hauts fonctionnaires et par la présidence de l'UE en marge du sommet de l'ASEM (Asia Europe Meeting/Dialogue Europe Asie). Les jeux Olympiques doivent être l'occasion pour la Chine de progresser dans la voie des réformes et de démontrer son esprit d'ouverture, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La France souhaite qu'ils puissent faire naître un climat propice à l'accomplissement par Pékin des gestes qui lui sont demandés par l'Union.

Données clés

Auteur : [M. Louis Mexandeu](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63495

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3895

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5758